

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 13 septembre 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le treizième jour de septembre deux-mille-vingt-et-un, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire suppléant, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 23 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11437-09-2021 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11438-09-2021 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 a été courriellé à chacun des élus le 10 septembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11439-09-2021 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} juillet au 31 août 2021

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} juillet au 31 août 2021 :

Paiements : 38 168,36 \$

Factures : 34 188,28 \$

TOTAL : 72 356,64 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ REGROUPE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le *Rapport financier 2020* et le *Rapport de l'auditeur indépendant* de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, au 31 décembre 2020 de MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l., lesquels rapports ont été transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*.

M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, mentionne que les états financiers 2020 démontrent une nette amélioration de la situation financière des territoires non organisés.

Des revenus de fonctionnement de 569 662,00 \$.

Un excédent de l'exercice de 116 368,00 \$.

Une opinion sans aucune réserve.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11440-09-2021 TNO

Remboursement au ministère des Finances, inondations survenues en 2017

CONSIDÉRANT QUE les territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie ont fait une réclamation de 294 490,14 \$ auprès du ministère de la Sécurité publique pour des inondations printanières survenues en 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE deux avances totalisant 47 000,00 \$ ont été versées aux TNO par le ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification de la réclamation déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, en décembre 2019, par l'Auditeur externe, le montant de 221 684,70 \$ a été remboursé aux TNO ;

CONSIDÉRANT QUE deux réclamations ont été déposées à différents ministères pour les mêmes dépenses ;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses réclamées au ministère de la Sécurité publique n'étaient pas admissibles au programme des mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'aide financière aux municipalités du ministère de la Sécurité publique réclame 33 095,62 \$, représentant la somme versée en trop.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, autorise le remboursement de 33 095,62 \$ au ministère des Finances, laquelle somme sera prélevée au budget des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Joël Côté, il est résolu de lever la séance à 19 h 28.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.